

ANNEXE au règlement d'application de la loi sur la statistique cantonale : Fiche n°21

Enquête réalisée en application des articles 8 et 9 de la loi sur la statistique cantonale

(Annexe au règlement d'application du 7 février 2000
de la loi sur la statistique cantonale)

Organe responsable de l'enquête	Statistique Vaud
Définition de l'enquête	Enquête sur l'accueil de jour des enfants en milieu préscolaire et parascolaire
Objet de l'enquête	Offre, utilisation et personnel des institutions d'accueil collectif de jour. Offre et utilisation des structures de coordination de l'accueil familial de jour. Offre et utilisation des lieux offrant uniquement un accueil sur le temps de midi qui ne sont pas intégrés à un réseau d'accueil de jour (restaurants scolaires) et qui sont autorisés et surveillés par les communes.
Type et méthode de l'enquête	Enquête exhaustive par questionnaire en ligne.
Milieus interrogés	Institutions d'accueil collectif de jour des enfants, structures de coordination de l'accueil familial de jour et organisateurs des restaurants scolaires.
Renseignement	Obligatoire
Date de l'enquête	Période de référence : novembre
Périodicité	Annuel
Milieu participant à l'enquête	Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE), réseaux d'accueil de jour des enfants, institutions d'accueil collectif de jour des enfants, structures de coordination de l'accueil familial de jour, organisateurs des restaurants scolaires.
Dispositions particulières	L'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) fournit chaque année la liste des institutions d'accueil collectif de jour préscolaire et parascolaire, au sens de l'article 9 LAJE. La FAJE fournit chaque année la liste des restaurants scolaires proposant un accueil autorisé et surveillé par les communes, au sens de l'article 9 LAJE.
Coût de l'enquête pour le canton	<ul style="list-style-type: none">- 80 jours équivalent plein temps par an pour l'enquête auprès des institutions d'accueil collectif de jour des enfants et des structures de coordination de l'accueil familial de jour.- 50 jours équivalent plein temps par an pour l'enquête auprès des restaurants scolaires.

But de l'enquête

Collecter des informations en vue d'évaluer les besoins, l'offre et leur adéquation dans le domaine de l'accueil de jour des enfants.

Ceci dans le cadre de la mission de la Fondation d'accueil de jour des enfants qui vise notamment à coordonner et à favoriser le développement de l'offre en matière d'accueil de jour.